



Formation animateurs des Activités Enfants



Dates : du 20 au 24 avril 2015

Lieu : département du Val de Marne (94), Gymnase – Palais des sports Maurice Thorez 2 avenue Henri Barbusse à Vitry-sur-Seine

Organisateur : le comité FSGT 94

Publics : animateurs débutants et confirmés au sein d'un club ou section enfant FSGT

Activité support : multisports

Objectifs du stage :

- savoir prendre en charge un groupe d'enfants dans le cadre d'une animation sportive
- approfondir la connaissance de différents sports
- se perfectionner dans l'animation pour tous les âges de 2 à 12 ans
- mettre en pratique les connaissances dans des situations d'animation
- progresser dans l'observation des séances
- progresser dans la fonction de référent/tuteur, dans la transmission de son expérience à des animateurs débutants

Formes de travail : alternance de situations permettant aux animateurs de découvrir de nouvelles activités, de progresser et de transformer leur pratique d'animation au cours du stage. Avec la présence des enfants de l'ESVitry les après-midis, les stagiaires pourront mettre en pratique les séances qu'ils auront préparés.

Les animateurs seront en situation de:

- pratiquer
- préparer des animations
- animer des enfants
- préparer des observations
- observer formaliser des fiches pratiques à conserver...

Coût :

Pour les stagiaires hors 94 : environ **50-60 € (5 jours comprenant les repas + frais pédagogiques)***

***L'hébergement est à la charge du stagiaire, son coût varie de l'hôtel qui peut être réservé à sa demande. Merci de bien vouloir nous informer au plus vite de votre participation**

Le Domaine 1 propose une prise en charge des frais de transport pour 5 stagiaires dans la limite de 2 stagiaires d'un même club (règles fédérales – voir le secrétariat enfance)

Infos complémentaires : *Toute personne titulaire du Livret de Reconnaissance de l'Animateur peut bénéficier de 50 % de prise en charge (hébergement + repas + frais pédagogiques) par le Domaine Formation, sur ce stage. La demande de prise en charge doit se faire en amont du stage auprès du Domaine Formation. Le règlement devant être effectué dans son intégralité, le remboursement des 50 % interviendra après le stage. Aucune demande ne sera prise en compte si l'animateur(trice) n'est pas titulaire du livret au préalable.*

Date limite d'inscription auprès du Domaine 1 : avant le 10 avril 2015

Infos inscription : anne-sophie.theophile@fsgt.org ou mylene.douet-guerin@fsgt.org / 01 49 42 23 31